

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PRÉALABLE

1.1. La signature du devis, l'envoi d'un bon de commande ou tout autre support faisant état d'une commande auprès du prestataire vaut acceptation des conditions générales de vente ci-après exposées et expressément mentionnées sur le site Internet de BD.

1.2. Définitions :

Conditions Générales :	Il s'agit du présent contrat qui définit les Conditions Générales de Ventes dans lesquelles le prestataire, BD, s'engage à réaliser pour le Client les prestations de prises de vues aériennes, photos et vidéos et/ou de services associés décrites dans les Conditions particulières spécifiées dans le devis.
Client consommateur :	Il s'agit de « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale » (Code de droit économique, article I.1, 2°).
Contrat à distance:	Il s'agit de « tout contrat conclu entre l'entreprise (i.e. BD) et le [Client] consommateur, dans le cadre d'un système organisé de (...) prestations de service à distance, sans la présence physique simultanée de l'entreprise et du [Client]consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance, jusqu'au moment, et y compris au moment, où le contrat est conclu » (Code de droit économique, article I.8, 15°).
Contrat hors établissement :	Il s'agit d'un contrat « <i>hors établissement</i> » au sens de l'article article I.8., 31° du Code de droit économique.
BD :	Be-drone SRL (BCE : 0802.456.749), dont le siège est sis à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Rue Théodore Cuyper 131/19.
Taux horaire de base :	Montant figurant dans le devis

2. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

2.1. Obligations générales des parties

2.1.1. Le Client s'engage à apporter les données et les renseignements dont la communication est jugée utile par le prestataire pour l'exécution du contrat dans les délais prévus et en toute sécurité.

2.1.2. BD s'engage à fournir au Client un ensemble de compétences spécifiques en vue de la meilleure réalisation possible de la mission qui lui est confiée.

2.2. **Désignation d'un responsable de projet.** Afin d'assurer les échanges d'informations et d'instructions techniques nécessaires à la réalisation de la mission ainsi qu'à la sécurité de la mission, le Client et le prestataire désignent tous deux un responsable de projet en vue de la coordination indispensable entre les deux parties.

2.3. **Exécution de la mission.** La mission est exécutée par le personnel de BD ou un prestataire qui détermine la composition de l'équipe de travail, l'organisation des tâches et qui assure l'encadrement, la direction et le contrôle des collaborateurs et sous-traitants.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de BD tous les documents, éléments d'information et moyens techniques nécessaires à la réalisation des productions définies dans les conditions particulières.

Le télé-pilote est le seul à juger de la faisabilité de la prestation de services. Si, pour des raisons météorologiques (vent fort, intempérie, nuit, ...), des raisons de sécurité (survol de population ou d'animaux, éloignement du drone par rapport à son télépilote [en fonction du scénario], espacement avec le construit, ...), la prestation de services ne peut être exécutée, le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une inexécution du contrat et par conséquent se prévaloir de quelconque dédommagement.

Si les conditions ne sont pas réunies pour une réalisation de la prestation conformément à la législation en vigueur, les deux parties devront convenir d'une date ultérieure pour l'exécution, en tenant compte des impératifs des délais de demandes de survol des autorités compétentes (DGTA, tour de contrôle, police, ...).

Dans le cas où la prestation ne peut être reportée ultérieurement, elle n'est pas facturée au Client, seul l'acompte est encaissé par le prestataire. Dans le cas où le Client et/ou ses représentants souhaitent se trouver à proximité des opérateurs afin de contrôler les images, ceux-ci sont placés sous le contrôle du télé-pilote jusqu'à la fin de la réalisation de la prestation. Dans ce cas un formulaire de reconnaissance de prise en compte des conditions, règles et danger de la mission devra au préalable être signé par le Client et/ou ses représentants avant leurs présences dans l'aire de sécurité aménagée par BD pour la réalisation de la prestation de services.

Si pour les besoins de l'image, selon les besoins du Client, des personnes doivent se trouver à une distance horizontale de moins de 30 mètres du drone, ceux-ci devront avoir signé un formulaire de reconnaissance de prise en compte des conditions, règles et danger de la mission avant le début des prises de vues. Le Client prend à sa charge l'assurance de tous risques et tous dommages directs ou indirects pouvant affecter l'ensemble desdits matériels et installations et déclare qu'il est et sera, pendant toute la durée des présentes, couvert par

toutes polices d'assurances conformes aux usages en la matière, notamment au regard de sa responsabilité civile à l'égard des tiers.

3. VALIDATION

Le Client dispose de cinq jours calendrier à compter de la livraison des fichiers liés à l'exécution de la prestation pour faire part des modifications attendues. Passé ce délai, la prestation sera, de plein droit, considérée comme agréée par le Client et le projet sera facturé selon les conditions prévues dans le contrat.

4. RESILIATION

Sans préjudice de l'article 11 des Conditions Générales, la résiliation de la commande d'une prestation doit être adressée par e-mail (pascal.claes@bedrone.be) dix jours calendrier avant le début de la prestation. Le Client supporte la charge de la preuve du bon envoi de l'email de résiliation dans les temps. Passé ce délai, la commande sera intégralement facturée au Client.

La résiliation de la commande n'ouvre par de droit au remboursement de l'acompte.

5. PRIX

Le prix, correspondant aux prestations, est détaillé dans un devis remis au Client. Ce devis fera effet de bon de commande lorsque le Client l'aura retourné signé et daté avec la mention « Bon pour accord ».

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

- 6.1. **Acompte.** Un acompte de 30% devra être versé lors de la commande et le solde sera à payer au comptant avant la livraison de la prestation.
- 6.2. **Prestation longue.** Toutefois, s'agissant d'un contrat dont les prestations s'effectuent sur une période de plusieurs mois, les factures seront émises selon un échéancier qui sera convenu entre le Client et le prestataire et qui sera précisé dans les Conditions particulières.
- 6.3. **Demande de dérogation.** Pour toute demande de vol nécessitant une demande de dérogation aux règles de l'air auprès des autorités compétentes (DGTA, ...), une facture sera émise avant ladite demande et sera réglée au comptant. La demande ne sera envoyée au service concerné qu'après réception du montant total de la facture. Le Client supporte le risque de refus d'autorisation des autorités compétentes.
- 6.4. **Suspension.** Dans le cas où une facture ne serait pas réglée dans les sept jours calendrier, BD sera habilité à suspendre l'exécution des travaux jusqu'au règlement de ladite facture, sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation du présent contrat du fait de BD.
- 6.5. **Retard.** Les paiements sont effectués par virement à l'ordre de BD. Des pénalités de retard de paiement sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture lorsque le versement intervient au-delà du délai visé à l'article 6.4 des présentes Conditions Générales. Toute somme impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard calculé au taux fixé par

la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales, augmentée d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15%, avec un minimum de 150 €. Le présent article est sans préjudice des dispositions applicables au recouvrement de dettes des consommateurs (Livre XIX du Code de droit économique).

7. LIVRAISON DE LA PRESTATION DE SERVICES

La prestation de services qui inclut la livraison de fichiers images, vidéos et/ou rapports techniques sera effectuée par le biais d'un envoi au Client via un serveur Internet.

En fonction de la prestation de services commandée, le Client prendra possession des fichiers réalisés au plus tard dans les quinze jours ouvrables à dater de la réalisation, sauf en cas de demande de post-production complexe et/ou nécessitant une expertise technique ou cas de force majeure.

BD s'engage par les présentes à une obligation de moyen quant au respect des dates de livraison. Toute modification de la prestation de services sera au préalable confirmée par email. Celui-ci devra être accepté par l'ensemble des parties avant exécution.

Toute heure d'attente pour des raisons qui ne sont pas imputables à BD seront facturées au Taux horaire de base. Les retards éventuels qui ne pourraient être imputables à BD tenant notamment aux conditions météorologiques ne donneront pas droit au Client d'annuler ou de refuser la conception et l'exécution du projet ou des prestations désignées sur ce document et n'ouvriront pas droit à dommages et intérêts.

La livraison du projet ou des prestations désignées sur ce document ne peut intervenir que si le Client est à jour dans l'exécution de ses obligations envers BD..

8. RECEPTION DES PRESTATIONS - RESPONSABILITÉ

BD s'engage à apporter tous ses soins, conformément aux usages et règles de l'art de la profession, à l'exécution des études qui lui sont confiées. Ces études doivent répondre en tout point au cahier des charges de référence fourni par le Client et aux évolutions demandées. Toute modification du cahier des charges sera au préalable confirmée par email. Celui-ci devra être accepté par l'ensemble des parties avant exécution.

En cas de défaillance et pour assurer le maintien de la qualité, BD s'engage vis-à-vis du Client à reprendre à ses frais ses études et corriger toute erreur reconnue de son fait au cours du mois qui suit la livraison.

Il appartient au Client de procéder lui-même aux vérifications de la vraisemblance ou de la cohérence des résultats obtenus. Toutefois, si certaines prestations fournies par BD sont reconnues comme étant défectueuses, que cette défectuosité est imputable à BD et a causé un préjudice effectif au Client, la responsabilité de BD sera limitée au remboursement des sommes payées par le Client pour la partie des études concernée par la défectuosité.

Toute contestation devra être formulée dans les quinze jours calendrier suivant la remise des travaux, par courrier recommandé avec accusé de réception. La responsabilité de BD n'est pas engagée pour retard ou défaillance tenant à un cas de force majeure ou à un événement échappant au contrôle de BD comme le fait de tiers qui ne sont pas sous la responsabilité de BD, ou encore résultant du fait du Client.

9. ASSURANCES

BD s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable. Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, son personnel, viendraient à causer directement au Client, au personnel du Client ou à des tiers.

BD s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du Client.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1. Autorisations et consentements – Droit à l'image. Lors de la réalisation de la prestation de services impliquant la prise de vues d'une personne physique identifiable, le Client devra préalablement fournir à BD une attestation écrite signée par la personne filmée et par laquelle celle-ci exprime de manière non équivoque son consentement à être filmée.

Une attestation identique est requise auprès du propriétaire des lieux de tournage (propriétaire terrain, propriétaire bâtiments...) si la diffusion et la reproduction d'images de ces lieux est susceptible d'être régie par la législation sur le droit d'auteur.

Ces documents devront être conformes à la réglementation sur le droit d'auteur et BD ne sera pas tenu de vérifier leur exactitude ou leur authenticité. BD ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation par le Client des images filmées ou réalisées pour son compte par BD. Le Client est seul responsable des conséquences juridiques et financières attachées à l'utilisation qu'il fait des prises de vues réalisées.

10.2. Droit d'auteur. Les prises de vue de BD sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. L'acquisition des images de BD sur support graphique ou numérique n'entraîne pas le transfert au profit de l'acquéreur les droits d'auteurs qui y sont attachés. En contrepartie du paiement intégral de BD, cède au Client les droits d'exploitation sur les productions réalisées dans le cadre du présent accord. Les droits d'exploitation comprennent le droit de reproduction et le droit de représentation. Le droit de reproduction comporte notamment :

- 10.2.1. Le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, ou d'enregistrer, de faire enregistrer par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, les productions réalisées en tous formats.
- 10.2.2. Le droit d'établir et de faire établir, en tel nombre qu'il plaira au Client, tous originaux, doubles ou copies des productions réalisées, sur tous supports, notamment vidéo ou autres inconnus à ce jour, en tous formats et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour.
- 10.2.3. Le droit de mettre ou faire mettre les productions réalisées à disposition du public par tous procédés connus ou inconnus et notamment via Internet et tous procédés d'exploitation en ligne, téléphoniques, informatiques.
- 10.2.4. Le droit d'utiliser et d'autoriser un tiers quelconque à utiliser les productions réalisées. Le droit de représentation comporte notamment, Le droit de diffuser les productions réalisées en intégralité ou par extraits, sur tous réseaux et dans tous systèmes numériques actuels ou futurs, destinés au public et notamment par tous procédés inhérents à ce mode d'exploitation.
- 10.2.5.** Le droit de diffuser les productions réalisées, en totalité ou par extraits, et notamment dans le cadre de l'ensemble des actions de communication et des services et/ou

activités du Client, par quelque média, sur quelque support que ce soit et en tout lieu. Le Client accorde à BD le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles des extraits d'éléments photographiés ou filmés par BE pour le Client. BD garantit au Client l'exercice paisible des droits cédés au titre du contrat signé entre les deux parties.

- 10.3. **Données personnelles.** Les données du Client sont collectées et traitées conformément à la législation applicable (RGPD), et le Client marque son consentement sur l'utilisation de ces données dans le cadre du traitement du dossier et du respect par BD de ses obligations.

11. DROIT DE RETRACTATION AU PROFIT DU CLIENT « CONSOMMATEUR »

Conformément à l'article VI.47 Code de droit économique, lorsque le contrat entre BD et le Client « consommateur » est conclu « à distance » ou « en dehors du lieu habituel d'exercice de la profession de BD », le Client « consommateur » dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du présent contrat, endéans lequel il a le droit d'annuler le contrat qu'il a conclu BD, sans se justifier.

La décision de rétractation doit être notifiée par écrit au moyen d'une déclaration dénuée de toute ambiguïté (par exemple recommandé, fax ou e-mail).

BD remboursera les prestations payées par le consommateur dans un délai de 14 jours à compter du jour où BD a été informé de l'exercice du droit de rétractation, en utilisant le même moyen de paiement, sauf si le Client sollicite expressément l'usage d'un moyen différent.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il faut que le Client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation prévu au point 0.

Le Client consommateur qui sollicite l'exécution de prestations durant le délai de rétractation sera redevable envers BD des prestations et frais exposés jusqu'au jour où il a informé l'avocat ou le médiateur de l'exercice de droit de rétractation.

12. DROIT APPLICABLE & JURIDICTIONS COMPÉTENTES

- 12.1. **Droit applicable.** Le droit belge s'applique aux relations contractuelles entre BD et le Client. Les présentes conditions générales d'intervention, leur interprétation et leur mise en œuvre sont soumises au droit belge. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales du Client, sauf accord contraire exprès. Si le Client de BD est un consommateur domicilié en dehors de la Belgique, le droit du pays de résidence de ce Client est d'application, sans préjudice du droit de BD de convenir par convention spéciale avec son Client de l'application du droit belge.

- 12.2. **Juridictions compétentes.** Tout litige ou toute contestation relatif aux prestations de BD, égales ou supérieures à 2.000,00 EUR HTVA, feront l'objet une procédure de médiation. Les Parties s'engagent à participer à frais partagés à au moins une demi-journée de réunion plénière de médiation. Le siège de la médiation sera fixé à Bruxelles. La langue de la procédure sera le français. À défaut d'accord, les juridictions bruxelloises seront seules compétentes, en langue française.